

# ANNEXE I

## Commune de Charenton le Pont

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU P.L.U. (pour équipements publics et d'intérêt collectif)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie en m <sup>2</sup>
1	équipement petite enfance Modification PLU 2015	Commune	330 m <sup>2</sup>
2	tribunal d'instance	Commune	869 m <sup>2</sup>

Cependant les emprises figurant au plan de zonage pour des élargissements ou des créations de voies nouvelles constituent des réserves pour équipements publics (voirie) dont le bénéficiaire est la collectivité gestionnaire ou réalisatrice de la voie (Ces emprises sont indiquées dans le tableau ci-après.)

### EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DES EMPRISES ROUTIERES

3	Rue de l'Archevêché	Commune	12 mètres
4	Rue Paul Eluard	commune	12 mètres
5	Rue de la Cerisaie	Commune	12 mètres
6	Villa Saint Pierre	Commune	12 mètres
7	Rue Gabriel Péri	Commune	12 mètres
8	Rue Marcelin Berthelot (côté impair)	Commune	2 mètres

-----  
En application de l'article L 123 - 2 c) du Code de l'urbanisme:

Mise en place d'une servitude pour la réalisation d'un équipement sanitaire et social à localiser sur les terrains à l'angle des Rues de l'Hérault et du nouveau Bercy (N<sup>os</sup> 12 et 14)

Mise en place d'une servitude pour la réalisation d'un équipement public communal à localiser sur des terrains situés rue Marius Delcher (6, 8 et 12) – modification PLU 2008

*Annexé à la délibération n° 2015-076 du 25 juin 2015.*

